

**Lettre du service de santé publique :
contrôle des vaccinations des enfants de 6e année**

Chers parents,

Comme vous le savez certainement, une vaccination complète et adaptée à l'âge est importante pour être bien protégé contre des maladies graves comme le tétanos, la diphtérie ou la rougeole. Comme les recommandations en matière de vaccination changent régulièrement, il est souvent difficile pour les jeunes et leurs parents de déceler les vaccinations manquantes. Il peut arriver d'oublier de jeter un coup d'œil sur son carnet de vaccination en raison des défis quotidiens. C'est pourquoi les services de santé publique bavarois, sur mandat du ministère bavarois de la Santé, proposent aux élèves de 6e année un contrôle anonyme de leur carnet de vaccination. Chaque enfant reçoit ensuite un feed-back écrit avec des recommandations individuelles concernant les vaccins qui devraient être rattrapés ou qui doivent être effectués prochainement.

Le contrôle des vaccinations vous permet de savoir facilement si les vaccins de votre enfant sont à jour.

Voici comment fonctionne le contrôle des vaccinations :

Veuillez remettre à votre enfant son carnet de vaccination (ou une copie complète)
le _____ **dans une enveloppe fermée pour l'emporter à l'école.**

Veuillez consulter le courrier d'origine du service de santé publique en allemand pour connaître la date.

Inscrivez le nom de votre enfant dessus.

Joignez également une enveloppe vide sur laquelle figure le nom de votre enfant.

(Celle-ci sert à la restitution).

Les employés du service de santé publique examineront les carnets de vaccination. Votre enfant recevra ensuite son carnet et la fiche d'information dans l'enveloppe prévue à cet effet et fermée.

Important à savoir : La santé de votre enfant est importante pour nous. Avec cette action, nous souhaitons vous aider à maintenir la vaccination de votre enfant à jour. Depuis le 01/01/2013, les parents sont tenus de présenter les carnets de vaccination lors des consultations de vaccination scolaires organisées par le service de santé publique, conformément à l'art. 12, alinéa 3, point 5 de la loi sur les services de santé (GDG).

Aucune donnée à caractère personnel concernant votre enfant n'est enregistrée au service de santé publique dans le cadre de cette action (voir également les informations sur la protection des données).

Veuillez-vous adresser au cabinet de votre pédiatre ou de votre médecin généraliste pour obtenir des conseils supplémentaires et pour effectuer les vaccinations en suspens. Les jeunes de 12 à 14 ans peuvent également y passer un examen de dépistage (J1). Celui-ci est recommandé et remboursé par les caisses d'assurance maladie.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Nous vous remercions d'ores et déjà chaleureusement pour votre soutien et vous souhaitons, ainsi qu'à votre famille, une bonne année scolaire.

Sincères salutations

Remarques sur la protection des données: Aucune donnée à caractère personnel n'est enregistrée par le service de santé publique dans le cadre de la révision du carnet de vaccination dans les classes de 6e année. Pour la restitution du carnet de vaccination, le nom est inscrit sur l'enveloppe et sur la fiche d'information relative au résultat du contrôle personnel des vaccinations. Celui-ci n'est toutefois pas enregistré. Les données du carnet de vaccination concernant les vaccinations effectuées ne sont documentées que sous une forme totalement anonyme à des fins statistiques. Le service de santé publique et l'Office bavarois de la santé et de la sécurité alimentaire (LGL) traitent ces données collectées de manière anonyme pour calculer chaque année les taux régionaux de vaccination dans les classes de 6e année. Elles sont présentées dans le rapport sur la santé du LGL et sont disponibles gratuitement sur www.lgl.bayern.de/impfreport.